

Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche .

UNIVERSITE LYON 1

LICENCE

Vu le code de l'éducation :

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 mai 2011 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE LYON 1 à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ALEXANDRE BOURGOIN, né le 3 décembre 1989 à LYON 4EME (069), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, Mention **SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**, spécialité **ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET SANTE**,

est délivré à **M. ALEXANDRE BOURGOIN**

au titre de l'année universitaire 2011-2012

et confère le **grade de Licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lyon, le 15 novembre 2012

Le titulaire

Le Président

N° LYON1 8821692

François-Noël GILLY

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*

Françoise Moulin Civil

